Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PRODUCTION MAXIMALE DE RAISINS POUR 1998

Quotas fédéraux reconduits

Après avoir entendu les présidents des organisations professionnelles viti-vinicoles faîtières, la conseillère d'Etat Jacqueline Maurer-Mayor, cheffe du Département de l'économie, a fixé les quantités de production maximales de raisins pour 1998.

Catégorie 1 - Vins avec appellation d'origine contrôlée (AOC)

- cépages blancs (pour toutes les régions): 1,12 l./m2

- cépages rouges (pour toutes les régions): 0,96 l./m2.

Les quotas dits "fédéraux" ont été reconduits. En effet, si l'état des stocks recensés pour la première fois au 31 décembre 1997 est préoccupant, il n'en est pas pour autant dramatique; ce n'est qu'au 31 décembre 1998 qu'une analyse plus précise de la situation sera permise, puisque des bases de données identiques pourront être comparées.

Le gel de printemps ayant sévi en plusieurs régions, des pertes de récoltes peuvent être attendues.

En matière de limitation des rendements, l'Etat exerce un rôle d'arbitre qui ne saurait se substituer aux responsabilités des différents partenaires. Enfin, les quotas précités doivent être considérés comme des plafonds et non comme des normes.

Catégorie 2 - Vins avec indication de provenance

L'offre d'un produit de qualité étant importante même dans une classe inférieure, les quantités fixées sont identiques à celles de la catégorie 1.

Catégorie 3 - Vins sans appellation d'origine contrôlée ni indication de provenance

Pour tous cépages et régions, la production est libre. Bien que la vocation du vignoble vaudois n'aille pas vers l'élaboration de ce type de vins, une telle liberté se justifie par

le fait que cette catégorie n'est pas limitée à l'étranger, qu'il s'en importe passablement et, qu'en conséquence, un créneau de vente à très bas prix existe, exploitable par certains encaveurs du canton.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 14 mai 1998

M. Dominique Favre, chef de l'Office cantonal de la viticulture. Tél. 021/803'08'33